



Jouissance d'un bien en indivision après séparation

Par **didtom**, le **01/09/2008** à **15:18**

dans le cas d'un divorce le juge sans que je lui demande quoi que ce soit m'a attribué la jouissance de la maison familiale . Ayant appri que cela entraînait des 1/2 loyers (propriété en indivision hors cadre du mariage) j'ai déménagé en aout 2006 . Mais voilà monsieur le juge me condamne en référé a verser une avance sur demi loyer jusqu'à juin 2008 soit près de 18 mois de trop prétextant que je n'ai pas fourni de preuve à mon déménagement lui ayant donné taxe foncière et facture edf ! maintenant en appel mme fait référence à la jouissance qu'elle veut considérer comme toujours d'actualité , ce qui sous entendrait que même sans l'habiter je garde la jouissance ! donc si on arrive pas à vendre je dois continuer à payer des demi loyers ? or que je lui ai proposer les clés contre le remboursement de sa part des frais liés à la propriété !!! du délire !! pensez vous que j'ai une chance en appel ? merci